

Département de la Moselle

COMMUNE DE WOUSTVILLER

Arrondissement de Sarreguemines



PROCES VERBAL DE SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 07 Août 2023 à 18 h 30.**

Sous la présidence de  
**Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Maire.**

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30 salue l'assemblée et donne la parole à Jean-Claude VOGEL qui procède à l'appel.

**Membres du conseil présents :**

Mmes Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF – Emilie BETTINGER – Mariette BREITUNG – Géraldine BUBEL- Véronique CLOSSET – Marie-France RAKOWSKI – Jeanne SCHWARTZ – Sophie DUCRET  
MM. Christophe BORN (à partir de 18 h 50) – Patrick GUTHAPFEL – Jean-Luc LUTRINGER – Raphaël MULLER – Jean-Claude VOGEL

**Membres du conseil représentés (pouvoir) :**

Mme Aline PORTE  
MM. Régis BRUCKER – Claude HOENIG – Mikaël MARTIN – Guillaume STREIFF – Robert WEISKIRCHER

**Membres du conseil excusés :**

Mme Christelle BAUR  
MM. Christophe BORN (jusqu'à 18 h 50)

**Secrétaire de séance :**

Sylvie PARZYBOK-GALERA

**Quorum :**

- Conseillers élus 23
- Conseillers en fonctions 23
- Conseillers présents 12 jusqu'à 18 h 50 puis 13

Le quorum est atteint.

**Ordre du Jour :**

1. Convention de partenariat avec l'O.P.A.L.
2. Indemnité des élections législatives 2<sup>nd</sup> tour
3. Subventions aux associations
4. Divers et communication



## Approbation du procès verbal de la séance du : 20 JUIN 2023

Procès-verbal approuvé par à l'unanimité des voix des membres présents

### Délibérations adoptés :

#### 1. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OPAL

Dans sa volonté de développer une politique éducative en faveur de l'enfance, l'animation globale, jeunesse et familles, Madame le Maire, propose aux membres du conseil municipal de signer une convention de partenariat d'objectifs et de moyens avec l'Organisation Populaire et Familiale des Activités de Loisirs. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des voix des membres présents

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Organisation Populaire et Familiale des Activités de Loisirs
- Accepte de mettre à disposition gratuitement les locaux nécessaires au fonctionnement des actions menées
- Accepte de mettre à disposition de l'OPAL du personnel communal qui conservera son statut d'agent communal

De financer les actions au moyen de subventions conformément au budget prévisionnel et décomptes financiers produits.

#### 2. INDEMNITES FRAIS ELECTIONS LEGISLATIVES 2022 – 2<sup>nd</sup> tour

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des indemnités versées à la Commune pour frais de tenue de l'assemblée électorale des élections législatives d'un montant de :

➤ 679.78 €

décide, à l'unanimité des voix, d'attribuer ces indemnités, à parts égales, soit 226.59 € à :

Mme MATHIS Marilyne  
Mme MULLER Murielle  
Mme NIEDERLÄNDER Sandrine.

Marilyne Mathis, secrétaire présente, concernée par cette affaire est priée de quitter la pièce pendant le délibéré.

#### 3. SUBVENTIONS FORFAITAIRES ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES EN 2023

Mme le Maire, se référant à sa délibération du 20 décembre 2007 propose d'allouer la subvention forfaitaire de 122 € à toutes les associations de la commune, qui remplissent les conditions et qui en font la demande, à cela s'ajoute une participation de 15 € par jeune membre licenciés, de moins de 18 ans, domicilié dans la commune.

Les demandes en cours s'élèvent à 377 € et correspondent aux subventions forfaitaires annuelles versées aux associations mentionnées ci-après, conformément à leur demande.



ASSOCIATION	DATE DE LA DEMANDE	SUBVENTION FORFAITAIRE	AIDE AUX JEUNES	TOTAL
TWIRLING	18/07/2023	122,00 €	255,00 €	167,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>377,00 €</b>

Madame Bubel Géraldine et Monsieur Raphaël Muller, directement concernés par cette affaire, ne peuvent prendre part au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuvé par 9 voix pour et décide d'allouer la subvention forfaitaire aux associations qui en ont fait la demande.

### **3a. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LES BOULISTES DE WOUSTVILLER – CONCOURS DE PETANQUE POUR LES HABITANTS DE WOUSTVILLER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention à l'association des Boulistes pour couvrir les frais de boissons engendrés par le concours de pétanque pour tous organisé le 14 juillet 2023 en partenariat avec la commune, d'un montant de **78.00 €** sur présentation des tickets de boissons émis.

### **3b. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNE ROSE UN ESPOIR FESTIVITES DU 08 JUILLET 2023 – FETE NATIONALE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser à l'association Une rose un espoir, une subvention de :

**166 €**

En couverture des frais engagés lors de la fête Nationale le 08 juillet 2023 (boissons et restaurations).

### **3c. SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et pouvant prendre part au vote, accorde à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de **1157.90 €** destinée à financer les primes d'assurances des Sapeurs-Pompiers pour l'année 2023.

### **3d. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION TWIRLING DE WOUSTVILLER DEPLACEMENTS 2023**

Le Conseil Municipal décide de verser à l'association du Twirling de Woustviller une subvention exceptionnelle d'un montant forfaitaire de **1100 €** pour couvrir une partie des dépenses occasionnées lors des déplacements de 2023 relatifs aux championnat et compétitions disputés.

Madame Bubel Géraldine et Monsieur Raphaël Muller, directement concernés par cette affaire, ne peuvent prendre part au vote.

Le conseil municipal par 10 voix pour accepte le versement de cette subvention.



Tous les points ayant été épuisés, Madame le Maire après avoir remercié les membres du conseil municipal, le personnel communal présent, Monsieur Bernard Mathis correspondant pressé lève la séance à 18 H 54.

La fiche de présence étant signée par les membres présents.

---

*Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance (art. L 2121-15).*

Procès-verbal arrêté le : 02 octobre 2023

Madame le Maire,  
Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF

Le secrétaire de séance,  
Sylvie PARZYBOK-GALERA



A handwritten signature in blue ink, belonging to Sylvie Parzybok-Galera, is written over the text of the secretary's name.